



## RÈGLEMENTS DU PRIX DE TRADUCTION LITTÉRAIRE JOHN-GLASSCO

1. L'œuvre soumise doit constituer, pour le ou les traducteurs\*, une première traduction littéraire publiée sous forme de livre par un éditeur reconnu. Les cotraductions sont admises seulement s'il s'agit d'une première traduction littéraire pour tous les traducteurs qui ont collaboré à l'ouvrage.
2. Le concours est réservé aux citoyens canadiens ou résidents permanents. Les candidats résidant à l'étranger seront tenus de fournir une preuve de citoyenneté.
3. Les publications à compte d'auteur et les livres exclusivement offerts sous forme numérique ne sont pas admis.
4. La traduction doit avoir été publiée entre le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et le 30 juin 2017.
5. Le texte original peut avoir été écrit dans n'importe quelle langue. Toutefois, la traduction doit être en français ou en anglais. Les œuvres admissibles peuvent être soumises par l'éditeur, le traducteur ou toute autre personne.
6. Les genres admissibles sont les suivants : roman, conte, nouvelle, pièce de théâtre, poésie, biographie, essai (historique, philosophique, littéraire...), littérature pour la jeunesse, bande dessinée, etc. Sont exclus les guides pratiques, manuels scolaires, dictionnaires, lexiques, thèses, mémoires, etc. Le jury se réserve le droit de décider si l'œuvre soumise est de nature littéraire ou non. Prière de consulter le glossaire en usage au Conseil des arts du Canada : <http://conseildesarts.ca/glossaire>.
7. Le gagnant sera informé vers la fin août 2017 et le prix sera remis le 1<sup>er</sup> octobre 2017 à Montréal. La décision du jury est finale et sans appel.
8. Le prix remis par l'Association des traducteurs et traductrices littéraires du Canada consiste en une bourse de 1 000 \$ et une adhésion d'un an à l'ATTLC.
9. L'ouvrage original et la traduction publiée (nous acceptons les photocopies, si nécessaire) doivent être envoyés en QUATRE exemplaires, accompagnés du formulaire rempli, **le lundi 10 juillet 2017 au plus tard** à l'adresse suivante :  
Association des traducteurs et traductrices littéraires du Canada  
LB-601 Université Concordia  
1455, boul. de Maisonneuve Ouest  
Montréal (Québec)  
H3G 1M8
10. Pour toute question, prière de communiquer avec le secrétariat de l'ATTLC par téléphone au numéro 514-848-2424, poste 8702, ou par courriel à l'adresse [info@attlc-ltac.org](mailto:info@attlc-ltac.org).

\* Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.